



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MARDI 29 JUIIN 2021 A 20H15 A LA HALLE DE GYM A POSIEUX**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 76 citoyennes et citoyens
Excusés : Mme Véréne Julmy
MM. Nicolas Corpataux, Martin Galley, Nicolas Galley, député,
Joan Gasser, Michel Jacquat, Francis Limat, Jacques Perriard,
Olivier Schouwey, Martin Tinguely
Scrutateurs : MM. Clovis Galley et Christian Seydoux

M. Dominique Zamofing : Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette première assemblée de la législature 2021-2026 et se félicite de la nombreuse participation de ce soir et espère que vous passerez une soirée agréable, constructive et conviviale. Une verrée vous sera servie et c'est salubre après trois assemblées à sec en raison du COVID.

Vous avez devant vous la nouvelle configuration du Conseil communal de Hauterive FR. Une nouvelle conseillère et un nouveau conseiller ont rejoint le collège. Bienvenue à Véronique et Patrick. Le nouveau conseil s'est constitué le 26 avril et a procédé à la nomination de son syndic et son vice-syndic ainsi qu'à la répartition des dicastères, à la satisfaction de chacun. Vous avez pu en prendre connaissance dans le bulletin communal. Les délégations dans les diverses associations ont également été définies.

Répartition des dicastères et suppléances pour la législature 2021-2026

Responsable	Dicastères	Remplaçant
Dominique Zamofing	Syndic, Finances et impôts Protection des eaux	Bernard Thalmann Jean-François Zanetti
Bernard Thalmann	Vice-syndic, Administration Culture, sport et loisirs	Hicham Frossard Véronique Zapf
Bertrand Jacquaz	Économie et cimetièrre Ordures ménagères	Jean-François Zanetti Jean-François Zanetti
Jean-François Zanetti	Transport et communication Approvisionnement de l'eau	Dominique Zamofing Dominique Zamofing
Hicham Frossard	Enseignement et formation Affaires sociales	Patrick Cudré-Mauroux Patrick Cudré-Mauroux
Véronique Zapf	Immeubles du patrimoine financier Santé	Bertrand Jacquaz Hicham Frossard
Patrick Cudré-Mauroux	Aménagement du territoire Ordre public	Dominique Zamofing Bernard Thalmann

Parmi les tâches qui attendent le Conseil communal durant l'été, il y a la définition du plan de législature 2021-2026. S'agissant d'un outil indispensable à moyen terme pour un exécutif communal, nous vouerons un soin particulier à son élaboration. Ce plan de législature vous sera présenté dans le courant de l'automne et nous pourrions en débattre lors de la prochaine assemblée communale. Ce plan de législature ne sera pas participatif, comme il en a été fait la demande par un citoyen. En effet, le Conseil communal a pris la décision d'élaborer ce plan de législature de manière unilatérale et ceci pour les raisons suivantes :

1. Une des dernières prérogatives qu'il reste à un Conseil communal c'est encore le plan de législature
2. Un plan de législature n'est pas soumis à validation par l'assemblée selon la loi sur les communes.
3. La planification des 5 prochaines années par le Conseil communal est également une marque de confiance de la part des citoyens. Le Conseil communal a été élu par la population et par le législatif, donc l'assemblée communale.

Une fois encore, un grand merci à vous tous, citoyennes et citoyens de Hauterive FR pour la confiance témoignée, en nous octroyant pour une nouvelle période de 5 ans les rennes de la commune.

Mme Chantal Duennenberger, secrétaire communale, tiendra le PV de cette assemblée. Elle utilisera, à cet effet, un enregistreur.

L'assemblée communale a été convoquée

1. par publication dans la feuille officielle no 23 du vendredi 11 juin 2021
2. par affichage aux piliers publics
3. par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 16 juin 2021
4. par publication sur notre site internet

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer. Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Les citoyennes ou citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant :
- *Mme Verena Chenaux (secrétaire adjointe)*
- *M. Noé Galley*
- *M. Arthur Zambelli (apprenti)*
- Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra Arthur, et vous annoncer avec votre nom et prénom.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs. MM. Clovis Galley et Christian Seydoux qui ont accepté d'officier à ce poste.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour tel que mentionné dans la convocation et le bulletin d'information est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 avril 2021**
- 2. Décision sur le mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2021-2026**
- 3. Règlement sur la détention et l'imposition des chiens**
- 4. Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine**
- 5. Election des membres de la commission financière (5 membres)**
- 6. Election des membres de la commission d'aménagement (3 membres)**

7. **Election des membres de la commission de naturalisation (3 membres)**
8. **Informations communales**
9. **Divers**

Y a-t-il des questions concernant l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Au vote à mains levées : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 avril 2021

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il peut être également consulté sur notre site Internet www.hauterivefr.ch. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ?

Cela ne semble pas être le cas et je vais le soumettre au vote.

Au vote à mains levées : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 2 de l'ordre du jour : Décision sur le mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2021-2026

La loi sur les communes, dans son art. 12 al. 1^{bis}, stipule que lors de la première assemblée communale de la période administrative, le mode de convocation des assemblées communales doit être déterminé.

Il s'agit de décider si nous voulons, pour les assemblées communales des 5 prochaines années :

- Une **convocation individuelle**, c'est-à-dire l'envoi personnel à chaque citoyen actif, d'une convocation (ce qui peut signifier plusieurs convocations par ménage), ou
- La convocation par une **circulaire « tous-ménages »**, c'est-à-dire l'envoi d'un bulletin d'information par ménage.

Le Conseil communal vous propose d'adopter le système actuel, **soit le bulletin d'information par ménage**, pour les raisons suivantes :

- Le système « tous-ménages » a fait ses preuves jusqu'à présent
- Il est moins cher, il y a une seule convocation par ménage
- Il représente une solution rationnelle pour l'administration communale.

De plus, la convocation est publiée dans la Feuille officielle et par affichage aux trois piliers publics, ainsi que sur le site internet de la commune.

Y-a-t-il des questions au sujet du mode de convocation que vous propose le Conseil communal ?

Cela ne semble pas être le cas et je vais le soumettre au vote.

Au vote à mains levées : l'envoi d'un bulletin d'information par ménage est accepté à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : Règlement sur la détention et l'imposition des chiens

L'introduction de la banque de données AMICUS a entraîné des adaptations au règlement. La modification principale consiste en le remplacement du terme « ANIS » par « AMICUS ». En outre, le détenteur d'un chien est tenu de l'annoncer dans les 15 jours au contrôle des habitants de la commune ; le montant de l'impôt sera dorénavant de Fr. 80.00 par chien.

Ce règlement a été soumis au Service vétérinaire et de la sécurité alimentaire ainsi qu'à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il a été modifié en tenant compte de leurs remarques. Je précise qu'il y a sur la commune 176 chiens.

Nous n'allons pas parcourir le règlement article par article, mais j'ouvre la discussion sur ce présent règlement.

M. Jean-Pierre Stirnimann : Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs, bonsoir, j'ai juste une question par rapport à l'article 7 qui dit ceci : a) les chiens sont interdits sur les places de jeux, et plus loin on dit qu'ils doivent obligatoirement être tenus en laisse sur les places de jeux. Soit c'est interdit sur les places de jeux et à ce moment-là il n'est pas nécessaire de les tenir en laisse ou alors ils doivent être tenus en laisse. Merci de votre réponse.

M. Dominique Zamofing : *article 7 : ¹Les chiens sont interdits dans les lieux suivants :*

a) *école et son enceinte :* si on parle de l'école et de son enceinte, c'est la place de jeux de l'école, au point 2 cela peut être une place de jeu d'un immeuble, je me suis fait la même réflexion en préparant l'assemblée, cela peut en effet prêter à confusion mais là on parle bien de l'école et de son enceinte, sinon c'est une place de jeu privée. J'espère avoir répondu à votre question.

M. René Gendre : quand vous dites au point 7e) les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse au centre des villages et dans les quartiers d'habitations, est-ce que cela comprend aussi les alentours de l'église et le cercle d'inhumation ?

M. Dominique Zamofing : oui, au centre des villages, c'est-à-dire les lieux où il y a des commerces et des gens qui fréquentent ces endroits, la laisse est obligatoire dans le périmètre.

M. René Gendre : c'est très bien comme c'est interdit plus bas cela fait doublon, c'est assuré deux fois. J'ai juste une petite histoire à raconter : il y avait régulièrement une personne qui venait systématiquement au cimetière avant 18h00 avec son chien attaché puis le détachait dans le cimetière, avant d'en ressortir avec le chien à nouveau attaché. Qui peut intervenir pratiquement auprès de cette personne ? Ce sont les personnes qui voient qui disent au Conseil ?

M. Dominique Zamofing : En effet, si la personne est identifiée on pourrait appliquer le règlement.

Au vote à mains levées, le nouveau règlement sur la détention des chiens est approuvé à l'unanimité.

Point 4 de l'ordre du jour : Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine

Le 4 février 2021, les représentants des communes sarinoises ont adopté à l'unanimité les statuts de l'Association régionale de la Sarine qui sera chargée d'approuver le futur plan directeur régional du district. Les statuts doivent être également appelés à être soumis au législatif pour approbation.

L'ARS (l'association régionale de la Sarine) doit voir le jour en 2022, cela constituera une nouvelle étape dans la concrétisation d'une vision commune en matière de planification, de coordination et de collaboration pour l'ensemble du district de la Sarine.

La première mission de l'ARS sera d'adopter le futur plan directeur régional de la Sarine, conformément aux nouvelles exigences de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions.

L'ARS est une association de communes à buts multiples.

- Elle aura pour but de promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement
- Favoriser la coordination des tâches et activités des différentes associations, agglomération ou collectivités publiques de la région.

- Représenter les intérêts de la région auprès des autorités et institutions publiques ou privées dans le cadre de la réalisation des tâches découlant de la politique régionale de la Confédération et du canton.

Les organes de l'association sont l'assemblée des délégués, le comité de direction, la commission financière ; elle est présidée par le Préfet.

Les dépenses de l'association sont réparties entre les communes membres en fonction de leur population légale. Voilà les grandes lignes des statuts à ratifier ce soir. Actuellement, ils ont déjà été approuvés unanimement par les 10 communes sarinoises qui ont déjà tenu leur assemblée. Nous serions la onzième commune à ratifier ces statuts.

Nous n'allons pas parcourir ces statuts article par article.

Ils ont été mis à disposition des citoyennes et citoyens sur le site internet et au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée. Il ne fait aucun doute que chacun a parcouru ces statuts.

Y a-t-il des remarques concernant ces statuts ? Les citoyens ne peuvent pas modifier ces statuts, le but est de les ratifier. Si toutes les communes commencent à changer des virgules et des mots, ces statuts ne seront jamais ratifiés. Le but, vous connaissez peut-être en Gruyère l'ARG, un projet régional va être développé avec toutes les communes de la région qui vont financer le projet. C'est un peu le but recherché en Sarine, que toutes les communes participent au financement et puissent bénéficier de ces infrastructures mises en place. Il y a une dizaine d'années cela a été refusé et on en était resté là. C'est l'occasion de recréer cette association.

CRID : Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné

Je vais soumettre au vote ces statuts de l'ARS. Celles et ceux qui sont favorables à ratifier ces statuts sont priés de se manifester par mains levées.

Au vote à mains levées, les statuts sont ratifiés à l'unanimité, le préfet sera content.

Point 5 de l'ordre du jour : Election des membres de la commission financière (5 membres)

Au préalable, j'informe que pour l'élection des commissions, le bureau de vote sera composé des deux scrutateurs désignés, donc M. Galley et M. Seydoux, ainsi que de la secrétaire communale Chantal Duennenberger et de deux conseillers Véronique Zapf et Bernard Thalmann.

Par « tous-ménages », nous avons demandé, dans le courant du printemps, aux personnes intéressées de s'annoncer dans l'optique de faciliter la recherche de candidat(e)s et de simplifier la procédure d'élection. 6 candidats se sont annoncés par ce biais pour la commission financière et un candidat s'est retiré ces derniers jours. Nous sommes donc en présence de 5 candidat(e)s pour 5 places. Je prierais les personnes de se lever à l'appel de leur nom et de se présenter brièvement en quelques mots-clés,

1) M. Jean-Pierre Jorand : membre de la commission financière depuis 2 ans, j'habite à l'Impasse du Vany 24 à Posieux, je suis retraité depuis 2 ans.

2) M. Andrej Lushnycky : j'habite à Posieux, je suis depuis 5 ans dans la commission financière, j'ai également fonctionné dans d'autres commissions auparavant et j'espère pouvoir continuer mon travail pour la commune.

3) M. Bernard Morel : j'habite à Ecuwillens, j'ai aussi siégé dans la dernière législature et je me réjouis de continuer cette mission.

4) M. Serge Despond : j'habite à la Route de la Pala à Posieux depuis un peu plus de 4 ans, j'ai travaillé dans le domaine bancaire pendant à peu près une quarantaine d'années, dans 6 établissements bancaires. Je suis titulaire de la maîtrise fédérale de la banque, je me plais beaucoup dans cette commune et je me suis dit « pourquoi ne pas donner un peu de temps pour cette commune ».

5) M. Vincent Jacquat, j'ai 44 ans, marié avec deux filles, j'habite Posieux depuis 4 ans après avoir passé toute mon enfance dans le village jusqu'à 26 ans ; professionnellement je suis expert comptable diplômé, administrateur et associé d'une fiduciaire en ville de Fribourg. Je souhaite aussi à ce titre apporter ma contribution à la collectivité dans le domaine des finances publiques pour les prochaines années et aussi pour les défis qui devront être relevés par la commune, je pense notamment au nouveau plan comptable, à la réforme fiscale notamment qui aura encore des implications pour la commune jusqu'en 2022-2023.

Y-a-t-il, dans l'assemblée une ou plusieurs autres candidatures ?

Je rappelle que seules les personnes annoncées, avant l'assemblée ou lors de l'assemblée, peuvent faire l'objet d'une élection comme membre d'une commission.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

Si le nombre de candidats est égal au nombre de places, on peut cependant tolérer une élection tacite. Comme nous sommes dans ce cas de figure, est-ce que quelqu'un, dans l'assemblée, s'oppose à ce que nous procédions à l'élection tacite ?

Cela ne semble pas être le cas et je déclare élues les personnes suivantes à titre de membres de la commission financière et je les félicite (applaudissements): MM. Serge Despond, Vincent Jacquat, Jean-Pierre Jorand, Andrej Lushnycky et Bernard Morel.

Je leur souhaite beaucoup de plaisir pour cette fonction durant cette législature et je souhaite que l'excellente collaboration avec le Conseil communal se prolonge ces cinq prochaines années. Avec tous ces financiers, je plains le responsable des finances.

Point 6 de l'ordre du jour : Election des membres de la commission d'aménagement (3 membres)

Cette élection ne se réfère pas à la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 mais sur la :

Loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC)

Au point 36 : Conseil communal et commission d'aménagement

¹ Le Conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local.

² Le Conseil communal constitue une commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci. La commission est composée d'au moins 5 membres dont la majorité est désignée par l'assemblée communale ou par le conseil général.

La commission d'aménagement de la commune de Hauterive FR comporte 5 membres. L'assemblée doit en élire 3, soit la majorité.

Le Conseil communal y est représenté par 2 membres, à savoir M. Patrick Cudré-Mauroux, en charge du dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions et de votre serviteur.

Il s'agit par conséquent d'élire ce soir 3 membres de cette commission.

Se sont annoncées par voie de « tous-ménages » 3 personnes, je leur demanderais de se présenter brièvement :

- 1) Mme Nathalie Currat** : j'habite à Ecuwillens depuis 10 ans, je suis aussi dans la commission d'aménagement du territoire depuis 10 ans, géographe de formation, je suis dans un bureau d'ingénieurs et je traite de la problématique de la protection de l'environnement, procédures et aménagement du territoire et je suis ravie de pouvoir continuer à mettre au service de la commune mes compétences dans ce domaine.
- 2) M. Jean-Yves Jacquaz** : je suis déjà membre de la commission d'aménagement depuis 5 ans et je me réjouis de continuer ce travail pour essayer de finir ce plan d'aménagement.
- 3) M. Jacques Perriard** qui malheureusement ne peut pas être présent ce soir, il est membre depuis au moins 10 ans et souhaite également continuer à mettre ses compétences à disposition de la commune.

Pour la bonne forme : Y-a-t-il d'autres candidats dans l'assemblée ? Cela ne semble pas être le cas et nous sommes dans ce cas de figure où le nombre de candidats est égal au nombre de postes à repourvoir, nous pouvons donc procéder à une élection tacite, sauf si quelqu'un dans l'assemblée s'y oppose, ce qui n'est pas le cas. Sont élus Mme Nathalie Currat, Jean-Yves Jacquaz et Jacques Perriard pour la prochaine législature (applaudissements). Ils ont déjà fait un excellent travail ces dernières années, comme l'a dit Jean-Yves on ne va pas essayer de finir le PAL mais le terminer, ce n'est pas la même chose.

Merci d'avance pour votre engagement et pour tout le travail déjà effectué lors de la période précédente.

Point 7 de l'ordre du jour : Election des membres de la commission de naturalisation (3 membres)

La législation cantonale en matière d'acquisition de droit de cité prévoit la création d'une commission communale en matière de naturalisation.

Aujourd'hui, il s'agit de désigner les membres de cette commission qui aura notamment les tâches suivantes :

Audition des demandeurs

Décision (préavis) et rédaction du rapport à l'intention du Conseil communal

La commission de naturalisation comporte 5 membres. L'assemblée doit en élire 3. Le Conseil communal y est représenté avec 2 membres, à savoir MM. Hicham Frossard et Bernard Thalmann.

Il s'agit par conséquent d'élire ce soir 3 membres de cette commission.

Par « tous-ménages », nous avons demandé, dans le courant du printemps, aux personnes intéressées de s'annoncer dans l'optique de faciliter la recherche de candidat(e)s et de simplifier la procédure d'élection. 6 candidates et candidats se sont annoncés par ce biais. Je prierais les personnes de se lever à l'appel de leur nom et de se présenter brièvement en quelques mots-clés.

- 1) Mme Martine Fagherazzi-Barras** J'habite Ecuwillens depuis 2011, j'ai 3 enfants qui sont adultes et adolescents, enseignante à 85 % dans la commune de Marly où j'ai grandi, j'ai eu la chance de déjà pouvoir participer à cette commission de naturalisation puisque j'ai été élue par cette assemblée en 2016, j'ai présidé cette commission durant toute la législature, j'ai l'habitude de la population bigarrée et de gérer l'intégration des gens en Suisse, j'ai aussi découvert et

beaucoup apprécié l'aspect administratif et juridique et on avait une très bonne ambiance au sein de cette commission. Outre l'aspect procédurier et l'accueil qu'on leur octroie, il faut les rediriger, une bonne synergie s'est créée, nous avons travaillé de manière très constructive et je me remets volontiers à disposition, ravie de voir l'enthousiasme qu'ont les gens de se mettre au service du bien commun.

- 2) **Mme Pascale Chavillaz**, pur produit AOC de la commune on pourrait dire, 61 ans, assistante sociale depuis 7 ans au Service de l'action sociale de l'Etat de Fribourg, dans le secteur Fribourg pour tous, qui est un guichet d'information et d'orientation sociale pour tout le canton. Auparavant durant 21 ans curatrice à la ville de Fribourg, j'ai grandi en Suisse allemande et parle 3 langues. A Fribourg pour tous, je rencontre tous les jours des personnes qui ont un vécu de migrants plus ou moins facile et qui cherchent à s'intégrer ... l'accueil de ces personnes qui sont souvent de bonne volonté me tient à cœur, les orienter au mieux pour qu'elles puissent bien faire leur chemin... Après avoir œuvré dans la commission scolaire, il y a 5 ans j'ai souhaité mettre mon expérience professionnelle au service de la commune et vous m'avez accordé votre confiance. La commune a un rôle à jouer dans l'intégration de ses futurs citoyens, les échanges avec eux m'ont permis de bien comprendre leur situation et leurs motivations. Forte de cette confirmation, je me remets à disposition pour la future législature. Notre commune a tout à gagner pour favoriser le vivre ensemble. C'est un enjeu de société, mais nous pouvons agir à notre échelle communale. Quelle chance qui se présente à moi.
- 3) **M. Jérôme Bulliard**, j'ai 47 ans et plus de 20 ans que je suis dans la commune. Je serais très enthousiaste de pouvoir faire partie de cette commission pour les mêmes et bonnes raisons que mes deux prédécesseurs ont mentionné tout à l'heure.
- 4) **M. Georges Coronado**, je crois que si c'est possible je vais sauter mon tour, je retire ma candidature, au vu du nombre de candidats. C'est validé.
- 5) **M. André Schmidlin**, 66 ans, à la retraite depuis 2 ans, j'habite à l'impasse de Froideville, j'ai travaillé essentiellement dans les administrations publiques, notamment en ville de Genève et dans le canton du Valais. Et je me retrouve ici à Fribourg dans une commune qui me fait plaisir et avec laquelle j'aimerais pouvoir tisser des liens en plus que d'y vivre gentiment. J'ai une formation en gestion d'entreprises, et également eu par le passé un mandat politique comme conseiller municipal de Vernier, commune de 33'500 habitants. Je me réjouis de mettre mes capacités et compétences à disposition.
- 6) **M. Matyas Haymoz**, Mesdames, Messieurs, malheureusement, je ne peux être présent ce soir en raison de mon travail. Exerçant le métier de mécanicien locomotive (conducteur de train) depuis près de 7 ans, d'abord auprès des CFF et actuellement au sein du BLS (Bern Lötschberg Simplon), je suis amené à faire des horaires irréguliers.

Afin de pouvoir vous faire une idée de la personne que je suis, voici un bref descriptif de mon parcours. Je m'appelle Matyas Haymoz, j'ai 35 ans et j'ai eu le plaisir de naître dans cette commune. A l'âge de 4 ans, nous sommes, avec mes parents et deux frères, partis vivre en Gruyère et c'est là que j'ai passé une grande partie de ma jeunesse. Depuis un peu plus d'un an, je suis revenu vivre dans notre commune, avec cette fois-ci ma propre famille. Avec mon épouse et mes deux enfants nous sommes ravis de ce retour, nous nous plaisons énormément dans cette commune et souhaitons nous y investir. Dans cette idée, je postule à la commission de naturalisation, car je pense que la démarche de naturalisation n'est pas qu'une démarche administrative, mais doit être, avant tout, une démarche de cœur. Dans cette optique, je pense pouvoir apporter un regard juste et bienveillant auprès des candidats.

Il est évident qu'avec ce bref descriptif, vous ne pouvez vous faire une idée précise de la personne que je suis et, par conséquent, je suis touché d'avance de recevoir d'éventuels votes et remercie les votants pour leur confiance.

Peu importe le résultat de cette élection, je suis sûr que la future commission de naturalisation s'engagera pleinement dans sa mission et la remercie d'avance.

Monsieur le Syndic, Monsieur le représentant de l'Abbaye d'Hauterive, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers concitoyens, je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une bonne semaine.

Y-a-t-il, dans l'assemblée une ou plusieurs autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Nous sommes donc en présence de 5 candidat(e)s pour 3 places. Conformément à l'article 19 LCo, l'élection a lieu au scrutin de liste. L'élection se fait à la majorité absolue des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au deuxième tour s'il y en a un, la majorité relative suffit. En cas d'égalité, je devrai procéder au tirage au sort.

Si un candidat obtient au premier tour déjà la majorité absolue, il est élu au premier tour.

Dans un premier temps, nous procédons à l'élection au scrutin de liste et vous distribuons le bulletin nécessaire sur lequel vous inscrivez le nom ou les noms des candidats auquel vous donnez votre voix, mais au maximum 3 noms par bulletin. Je rappelle que chaque candidat peut être voté une seule fois par tour. Est-ce qu'il y a des questions ? Aucune, nous pouvons procéder au vote.

Je demande aux scrutateurs de passer entre les tables réceptionner les bulletins et de venir rejoindre le Conseil communal pour constituer le bureau électoral en vue du dépouillement.

Pendant que les scrutateurs récoltent les bulletins, je précise que deux conseillers communaux rejoindront également la commission, il s'agit de MM. Bernard Thalmann et Hicham Frossard qui compléteront la composition de la commission.

Commission de naturalisation		
Commission de naturalisation		
<i>Bulletins distribués</i>		<i>76</i>
<i>Bulletins rentrés</i>		<i>76</i>
<i>Bulletins blancs</i>		<i>1</i>
<i>Bulletins nuls</i>		<i>0</i>
<i>Bulletins valables</i>		<i>75</i>
<i>Majorité absolue</i>		<i>38</i>
<i>Sont élus :</i>	<i>Chavaillaz Pascale</i>	<i>68</i>
	<i>Fagherazzi-Barras Martine</i>	<i>52</i>
	<i>Haymoz Matyas</i>	<i>38</i>
<i>Ont obtenus des suffrages :</i>	<i>Bulliard Jérôme</i>	<i>32</i>
	<i>Schmidlin André</i>	<i>33</i>

Je félicite les personnes élues (applaudissements). Il n'y aura pas de 2^{ème} tour et je remercie les deux autres personnes pour leur candidature, elles auront certainement une autre opportunité pour se mettre à disposition pour la commune.

La commission de naturalisation pour la période 2021-2026 sera ainsi composée du vice-syndic M. Bernard Thalmann, de M. Hicham Frossard conseiller communal et des trois nouveaux élus Mmes Pascale Chavaillaz et Martine Fagherazzi-Barras, ainsi que M. Matyas Haymoz.

Point 8 de l'ordre du jour : Informations communales

Diverses commissions ont été nommées par le Conseil communal, qui a nommé pour le **Conseil des parents** en remplacement de Mme Carmen Jungo Rhême, Mme Mélody de Aquino de Posieux. Le Conseil communal remercie Carmen pour les années passées au sein du Conseil des parents.

Mme de Aquino complète ainsi ce Conseil des parents, qui est composé de Mesdames Aline Marty Sauteur, Barbara Monney et Messieurs Hicham Frossard, Grégory Chatton et Marc-Antoine Emery.

Merci à tous pour votre dévouement et votre engagement.

Le Conseil communal a nommé également les membres de la **commission consultative de l'énergie**.

Elle sera composée de 9 membres et présidée par M. Patrick Cudré-Mauroux.

En effet, 6 citoyens se sont inscrits pour cette commission et le Conseil communal a décidé de nommer l'ensemble de ces citoyens plutôt que d'en choisir trois pour accompagner les deux conseillers et former une commission de 5 membres. On se plaint souvent d'un manque d'engagement de la part de citoyens et pour une fois que c'est le contraire, il aurait été dommage de retrancher trois personnes.

C'est ainsi que sont nommés pour le Conseil communal M. Patrick Cudré-Mauroux (président) et Mme Véronique Zapf conseillère communale, ainsi que M. Jean-Yves Jacquaz qui représente la commission d'aménagement et les citoyens suivants : MM. Pierre Frossard de Posieux, Vincent Kilchoer d'Ecuvillens, Jean-Marc Kuhn de Posieux, Olivier Schouwey d'Ecuvillens, Rémy Terrapon de Posieux et Martin Tinguely de Posieux.

Cette commission entrera très vite en action, car il y a lieu d'élaborer le plan communal de l'énergie. Celui-ci doit être joint aux dernières modifications pour la validation finale du PAL de la commune de Hauterive FR.

Nous allons lancer cet automne le programme Senior+ qui est destiné aux habitants de la commune ayant plus de 65 ans. Il prévoit une série d'actions pour développer la vie associative et communautaire des seniors et favoriser les activités sportives et culturelles adaptées à leurs besoins et à leurs centres d'intérêts. Pour mener à bien ce programme et en pérenniser les acquis, une nouvelle commission sera créée, qui sera composée de deux conseillers communaux (Mme Véronique Zapf et M. Hicham Frossard) et de trois citoyens de plus de 65 ans. Les personnes motivées par ce projet pourront s'inscrire via le courrier que nous allons envoyer à tous les seniors de notre commune, courrier qui sera complété par un descriptif du projet. Les communes doivent mettre sur pied différentes mesures d'accompagnement, ce ne sera pas un doublon du mémento mais en complément du mémento.

Le Conseil communal souhaite mettre sur pied le projet de Suisse Energie et pour ce sujet, je passe la parole à notre conseiller communal M. Patrick Cudré-Mauroux. C'est effectivement un projet dans lequel s'est lancé le Conseil communal, je vous fais gré de tous les défis qui se posent en matière d'énergie.

Il y a trois points forts dans la stratégie énergétique : la sortie du nucléaire, l'efficacité énergétique, donc comment est-ce qu'on va économiser l'utilisation de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables, notamment du photovoltaïque. C'est dans ce projet-là que le programme Suisse Energie soutient les communes ; il y a le photovoltaïque pour les communes et le photovoltaïque pour les citoyens.

Certains citoyens se sont déjà lancés et d'autres sont peut-être plus hésitants, la première séance d'information est ouverte à tous les citoyens intéressés avec des informations générales. A l'issue de cette séance, les citoyens intéressés peuvent venir s'inscrire et seront invités à une deuxième réunion, voir la taille des installations adéquates, etc. On va essayer de compacter toutes les intentions de ces citoyens pour que l'ingénieur planificateur puisse organiser des appels d'offres auprès d'installateurs de la région et obtenir de bons prix. Il y a donc deux avantages : recevoir gratuitement des informations et conseils ainsi qu'obtenir un gros rabais.

Pour nous commune, c'est un avantage de s'engager dans cette voie-là, le taux actuel d'utilisation des surfaces qui seraient adéquates pour du photovoltaïque est de 8 %, on peut mieux faire. Peut-être encore un mot, on a un subventionnement de SwissEnergie qui couvre le 40 % des frais (maximum Fr. 4'000.-). Si on a dix personnes à la fin qui ont poursuivi cette démarche, cela nous coûterait Fr. 13'000.- hors subvention, si on a 20 personnes, ce sera Fr. 20'000.- hors subvention toujours. Un tout-ménage sera envoyé durant ces prochaines semaines. L'idée est que l'on mette sur pied cette première séance d'ici la fin de l'automne.

Le mercredi 25 août, aura lieu à Hauterive FR, une nouvelle étape du Groupe E Tour. Il s'agit d'une course à pied d'environ 10 km, qui va s'élancer de l'école de Posieux pour une troisième édition. La société de musique de notre commune s'est associée à l'organisation du groupe E et nous lui souhaitons plein succès et nous vous invitons à participer à cet événement.

Nous remercions déjà la population de sa compréhension pour les désagréments que pourrait engendrer cette manifestation.

Nous espérons que la population de Hauterive FR fera un bon accueil à cet événement sportif sur notre territoire.

La fête nationale du 1^{er} août aura lieu cette année à Ecuwillens autour du nouveau bâtiment édilitaire. Elle sera organisée par la Société de jeunesse en collaboration avec la commune. Un « tous-ménages » vous parviendra avec les détails. Les restrictions sont allégées et c'est toujours difficile de faire des manifestations : si on organise avec le Pass Covid il faut fermer tout le secteur et canaliser les gens. Le nouveau complexe se prête bien car il est au $\frac{3}{4}$ déjà clôturé. Chacun devra montrer patte blanche en présentant un certificat de vaccination ou prouvé qu'il a eu la Covid ou alors présenter un test PCR valable. Merci à la Société de jeunesse et plein succès pour cette manifestation qui nous l'espérons sera soutenue par les citoyens.

Samedi 2 octobre 2021 : 20 ans de la fusion et inauguration officielle du bâtiment édilitaire et de la déchetterie.

J'en ai terminé pour les informations.

Point 9 de l'ordre du jour : Divers

A qui puis-je donner la parole ?

M. Fredy Bobillier : lors de la dernière assemblée communale, vous avez évoqué la possibilité de construction d'un giratoire au lieu-dit « Tronc Bourlo », est-ce qu'on a des nouvelles à ce sujet ?

M. Dominique Zamofing : on a mandaté dernièrement un bureau d'ingénieur pour compléter la pré-étude qui avait été faite par le Service des ponts et chaussées. On espère un résultat dans le courant de l'automne pour ensuite rencontrer à nouveau les ponts et chaussées pour sécuriser cet embranchement, qui durera peut-être plus longtemps que du provisoire. Nous avons la volonté de faire quelque chose avec l'aménagement routier, ce n'est pas impossible que d'ici le mois de décembre, nous demandions un crédit pour réaliser ces travaux au lieu-dit « Tronc Bourlo ».

M. Bernard Perritaz : je souhaite remercier et féliciter les membres du Conseil communal qui s'engagent pour la commune et aussi pour les personnes engagées dans les différentes commissions.

Ma demande : Beaucoup de gens ont envie d'avoir la vision à long terme, quelle sera la vision de la commune dans 10 ans, 20 ans ? On est entre deux grandes communes fusionnées, beaucoup de défis se posent et la population souhaite savoir qu'est-ce qu'on vise en terme de nombre d'habitants, d'infrastructures, de service, de politique financière. C'est un élément à faire en amont du plan de législation qui ne devrait pas se limiter à une liste d'infrastructures à construire, une vision qui va même plus loin que 2026. Merci d'avance.

M. Dominique Zamofing : On prend note de la question et on fera une vision à moyen et long terme tout en restant dans l'incertitude, au niveau population c'est le plan d'aménagement qui donne le rythme, on est en fin de révision et cela se révisé tous les 15 ans, plus 5 ans pour réviser cela fait 20 ans. Actuellement on est 2'700 habitants et il y a encore des possibilités pour 300-350 habitants, ce qui fait 3'000 habitants dans les 15-20 prochaines années. Voilà déjà une première réponse. Les infrastructures on l'espère seront toujours et encore opérationnelles. L'école ne semble pas poser de problème. Pour l'épuration, on va se raccorder à Villars-sur-Glâne. On complètera l'information en décembre.

M. Philippe Zimmermann : est-ce qu'il serait possible de faire une surveillance pour la place de jeu à Posieux, durant la nuit ?

M. Dominique Zamofing : on a signé un contrat avec une entreprise de sécurité, chaque année du 1^{er} juillet au 30 septembre un service passe pour donner un peu de surveillance et sécuriser quelque peu les endroits.

M. Jean-Marc Kuhn : peut-être à ce sujet la patrouille devrait passer 2 à 3 fois par nuit, parce que j'habite tout près et à 22h00, 0h00, 2h00 et 4h00 du matin, cela casse des bouteilles partout, je suis d'ailleurs une fois venu vous chercher pour vous montrer, il faut une surveillance serrée un moment. Actuellement il y a des plaques vaudoises qui passent, il y a du deal ici sur les places publiques.

M. Dominique Zamofing : merci de la remarque, dans le contrat ils passent deux fois ; je l'accorde cela peut être facile de se cacher quand la patrouille passe et de continuer ensuite comme si de rien n'était. On regarde aussi si c'est possible de vous présenter une loi pour filmer les différents secteurs de l'école, ce qui serait mieux qu'une surveillance. Le projet de règlement a été élaboré et on a ainsi déjà une base légale pour le jour où il y aurait quelque chose et qu'on devrait passer à l'étape suivante.

Il n'y a pas d'autre question.

Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre nombreuse participation ce soir, malgré le Championnat d'Europe qui est très passionnant mais aussi pour votre fidélité.

Je remercie également mes collègues du Conseil et le staff administratif et technique de la commune pour leur précieux travail et soutien.

C'est avec plaisir que je vous annonce que nous allons partager une verrée ensemble, en raison de l'assouplissement des mesures sanitaires. Merci, bel été à toutes et tous et bonne fin de soirée.

M. Bernard Thalmann : Je souhaite encore remercier notre syndic : lors de la dernière assemblée il avait gentiment remercié tous les conseillers avec un petit présent ; on avait été pris de cours et nous aimerions le remercier pour son engagement et son excellent travail ; toujours dans le but de la commune, des citoyennes et des citoyens. Applaudissements.

M. Dominique Zamofing : Merci beaucoup chers collègues. En tous les cas c'est un immense plaisir de travailler avec vous, le Conseil communal s'est renouvelé et on a une excellente ambiance, les deux nouveaux ne sont plus vraiment nouveaux et ont déjà bien pris leurs marques, nous avons une bonne cohésion et c'est ce qu'il faut pour travailler pour le bien commun et faire avancer notre commune. Merci encore à mes collègues.

Cette fois je vous convie à l'apéritif, profitez-en bien, c'est un joli moment de rassemblement et d'amitié, ce qui fait aussi partie de la vie. Bonne soirée, bel été et tout de bon !

La séance est levée à 21h25.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :



Chantal Duennenberger



Le Syndic :



Dominique Zamofing